



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

## COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

### AVIS

22 septembre 2010

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 4 janvier 2006 (JO du 18 décembre 2007)

**MOEX 7,5mg, comprimé pelliculé sécable  
B/30 (CIP : 341 487-7)**

**MOEX 15mg, comprimé pelliculé sécable  
B/30 (CIP : 341 488-3)**

**Laboratoire UCB PHARMA SA**

Chlorhydrate de moexipril

Liste I

Code ATC : C09AA13

Date de l'AMM : 20/08/1996

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indication Thérapeutique :  
« Hypertension artérielle. »

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS-EPPM (CMA novembre 2009) cette spécialité a fait l'objet de 6 000 prescriptions. Le faible nombre de prescription ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée clinique.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte<sup>12</sup>. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans l'indication de l'A.M.M.

---

<sup>1</sup> « Prise en charge des patients adultes atteints d'HTA » Recommandations HAS, juillet 2005.

<sup>2</sup> Groupe de travail pour la prise en charge de l'hypertension de la Société Européenne d'Hypertension (ESH) et de la Société européenne de Cardiologie (ESC) Journal of hypertension 2007 ;25 :1013-85.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique